

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 mai 2014 à 19 h 33, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. Rénald Gabriele et Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-05-510 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 mai 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Séance ordinaire du 5 mai 2014

3. Période de questions

4. Affaires du Conseil

4.3 Fondation du CRD Le Virage / Soirée-bénéfice 2014 / Commandite

4.4 École primaire Pierre-Elliott-Trudeau / Prolongation d'entente – juillet 2015 / Classes temporaires

4.6 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2014 / Achat de billets

4.7 Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent / Aide financière 2014

4.8 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Tournoi de golf annuel 2014 / Commandite

4.9 Ville de L'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire 2014 / Commandite

4.10 Groupe Scout 19^e Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2014

4.11 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle annuel 2014 / Achat de billets

4.12 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2014 / Souper des Seigneurs / Achat de billets

5. Greffe

5.2 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Parties des lots 5 397 382 et 5 397 381 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-220732-1401 et SAI-M-220738-1401

- 5.3 Expropriation / Servitude de drainage / Partie du lot 3 377 484 / Rue des Hirondelles / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-207386-1301
- 5.4 Expropriation / Lots 1 675 491, 2 659 889 à 2 659 892 et 2 659 894 / Agrandissement du parc Esther-Blondin

6. Trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 avril 2014
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1675 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley / Approbation du MAMOT

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des ressources humaines / Programme de santé spécifique aux établissements cols bleus de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 7.2 Service des ressources humaines / Plans d'action 2014 en santé et sécurité au travail
- 7.3 Service des ressources humaines / Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- 7.4 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts
- 7.5 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2014
- 7.6 Service des travaux publics / Désistement / Journalier étudiant / Période estivale 2014 / Groupe 1
- 7.7 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Équipe Québec / Championnats de l'Est du Canada de gymnastique 2014 à Oshawa / Aide financière
- 11.2 Protocole d'entente / Location d'embarcations / Autorisation de signature

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Célébrations du 20^e anniversaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Mosaique tridimensionnelle
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-18 / Colmatage et scellement de fissures sur chaussées asphaltées
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-07 / Services pour le contrôle de l'herbe à poux et l'herbe à la puce

14. Eaux

15. Services techniques

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-19 / Travaux de pavage d'une partie de l'avenue Marier et de l'avenue André-Chartrand
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1679.2 / Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Règlement n° 1679

16. Urbanisme

16.1 Dérogation mineure / 9, rue Saint-Louis / Remise en vinyle / Lot 1 675 462 / Zone H2-252 / CCU n° 14-05-71

17. Environnement

18. Réglementation

18.4 Adoption second projet / Règlement n° 1275-209 / Modification / Usages autorisés / Classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

18.5 Adoption / Règlement n° 1275-210 / Zones H3-631 et H3-657 / Raccord des réseaux parapublics / Secteur de l'avenue André-Chartrand à l'intersection de l'avenue Marier

18.6 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-212 / Agrandissement de la zone P3-349 / Autorisation / Usage accessoire « salle de réception et d'événements » / Secteur de la rue Jeannotte à l'ouest de l'avenue Saint-Charles

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-05-511 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

14-05-512 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-05-513 Fondation du CRD Le Virage / Soirée-bénéfice 2014 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice organisée par la Fondation du Centre de réadaptation en dépendance (CRD) Le Virage;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation est de contribuer au financement de projets proposés par le CRD Le Virage et de sensibiliser la communauté montréalaise aux problématiques reliées à la dépendance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Fondation du CRD Le Virage à titre de commandite dans le cadre de la tenue de sa soirée-bénéfice qui aura lieu le 12 juin 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-514 École primaire Pierre-Elliott-Trudeau / Prolongation d'entente – juillet 2015 / Classes temporaires

CONSIDÉRANT la résolution 12-05-426 accordant à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une prolongation de l'entente jusqu'au 1^{er} juillet 2014 pour l'implantation de classes temporaires à l'école Pierre-Elliott-Trudeau;

CONSIDÉRANT une nouvelle demande formulée le 24 avril 2014 pour la prolongation de l'entente lui permettant la présence de classes temporaires à l'école Pierre-Elliott-Trudeau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson une prolongation de l'entente pour l'implantation des classes temporaires à l'école Pierre-Elliott-Trudeau, et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

« ADOPTÉE »

14-05-515 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper gastronomique *Hymne au printemps* 2014 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper gastronomique *Hymne au printemps* organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 6 billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper gastronomique *Hymne au printemps* au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil qui se tiendra le 21 mai 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-516 Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent / Aide financière 2014

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CESV);

CONSIDÉRANT que la corporation du CESV travaille à la diversification de l'offre de formation et à l'accessibilité aux études supérieures sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que la mise en place du CESV agit directement sur la persévérance scolaire, l'accès aux études sur l'ensemble du territoire et contribue à hausser significativement le niveau de scolarité de la population;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé au Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière afin de soutenir la poursuite du développement de l'enseignement universitaire sur le territoire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-517 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Tournoi de golf annuel 2014 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 18 juin 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-518 Ville de L'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire 2014 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits engendrés permettent de soutenir la cause de la Fondation du Maire qui vient en aide aux jeunes et aux organismes de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville verse un montant de 400 \$ à la Ville de L'Île-Perrot, soit l'équivalent de deux commandites d'un trou, dans le cadre du tournoi de golf du maire qui se tiendra le 6 juin 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-519 Groupe Scout 19^e Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2014

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Groupe Scout 19^e Vaudreuil-Dorion pour le remplacement d'une partie de ses équipements désuets dans le but de permettre la participation des jeunes scouts à des camps d'hiver et d'été;

CONSIDÉRANT que l'organisme a pour mission d'aider les jeunes à jouer un rôle actif dans la société en leur enseignant à devenir responsables, à développer leur esprit d'équipe et leur autonomie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Groupe Scout 19^e Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière afin de soutenir l'organisme dans sa mission auprès des jeunes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-520 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle annuel 2014 /
Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert annuel de l'Ensemble vocal Les Enchanteurs présenté dans le cadre du 20^e anniversaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 10 billets au montant de 25 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour l'un des concerts de l'Ensemble vocal Les Enchanteurs présenté dans le cadre du 20^e anniversaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui se tiendront du 30 mai au 1^{er} juin 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-521 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2014 / Souper des Seigneurs / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 10 billets au montant de 85 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le Souper des Seigneurs organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 6 juin 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-522 Expropriation / Élargissement de l'avenue Saint-Charles / Parties des lots
5 397 382 et 5 397 381 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-220732-1401 et
SAI-M-220738-1401**

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-135 prévoyant l'acquisition par expropriation d'une partie du lot 5 397 382 et l'établissement de servitude par voie d'expropriation d'une partie du lot 5 397 381;

CONSIDÉRANT que des procédures d'expropriation sont déposées pour ces deux parties de lots au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant les numéros SAI-M-220732-1401 et SAI-M-220738-1401;

CONSIDÉRANT l'opinion de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, en date du 15 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée a déposé une déclaration et réclamation détaillée en date du 1^{er} avril 2014 au TAQ;

CONSIDÉRANT la proposition de règlement de la Ville formulée par M^e Pierre Seguin de la firme RSSP Avocats datée du 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT que l'expropriée est disposée à régler les procédures d'expropriation hors cour pour un montant de 100 000 \$ à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant dommages troubles et inconvénients, le tout suivant une lettre en date du 9 mai 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du greffier en date du 12 mai 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour dans les dossiers du TAQ SAI-M-220732-1401 et SAI-M-220738-1401 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 100 000 \$ dont la somme de 55 160 \$ a déjà été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois, le 3 décembre 2013, en les instances 760-05-005505-142 et 760-05-005504-145;

QUE la Ville s'engage à rembourser le coût relatif à la confection d'un nouveau certificat de localisation sur présentation de pièces justificatives;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement dans ce dossier;

QU'une somme de 44 840 \$ soit affectée aux activités d'investissement en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux pour financer le versement complémentaire prévu au règlement hors cour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-523 Expropriation / Servitude de drainage / Partie du lot 3 377 484 /
Rue des Hirondelles / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-207386-1301**

CONSIDÉRANT la résolution 10-12-1073 prévoyant l'acquisition d'une servitude de drainage sur une partie du lot 3 377 484;

CONSIDÉRANT l'opinion de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, en date du 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT le recours en expropriation relatif à l'établissement de cette servitude dans le dossier du Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-207386-1301;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée accepte l'offre de règlement hors cour sur la base de l'opinion de l'évaluateur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour du dossier du TAQ portant le numéro SAI-M-207386-1301 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 9 900 \$ dont la somme de 6 930 \$ a déjà été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Beauharnois, le 3 décembre 2013, en l'instance 760-05-005475-130;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement dans ce dossier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-524 Expropriation / Lots 1 675 491, 2 659 889 à 2 659 892 et 2 659 894 /
Agrandissement du parc Esther-Blondin**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains lots afin d'agrandir la superficie du parc municipal Esther-Blondin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre les procédures d'expropriation des lots 1 675 491, 2 659 889, 2 659 890, 2 659 891, 2 659 892 et 2 659 894;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts et, si nécessaire, par le surplus accumulé affecté - immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-525 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 avril 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 avril 2014 totalisant un montant de 845 401,85 \$.

14-05-526 Emprunt temporaire / Règlement n° 1675 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 16 mai 2014, le Règlement d'emprunt n° 1675 décrétant une dépense de 308 000 \$ pour les honoraires professionnels en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 308 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

14-05-527 Service des ressources humaines / Programme de santé spécifique aux établissements cols bleus de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le Programme de santé spécifique aux établissements cols bleus de la Ville de Vaudreuil-Dorion présenté au Comité de santé et sécurité au travail des employés cols bleus par M. Robert Breton, médecin en santé au travail pour le CSSS Jardins-Roussillon, et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-05-528 Service des ressources humaines / Plans d'action 2014 en santé et sécurité au travail

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve les plans d'action 2014 en santé et sécurité au travail et que lesdits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-05-529 Service des ressources humaines / Programme de prévention en santé et sécurité au travail

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le Programme de prévention en santé et sécurité au travail et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-05-530 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 mai 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Pascale Thivierge au poste de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, dans le cadre d'un remplacement pour un congé de maternité suivi d'un congé parental, pour la période comprise entre le 12 mai 2014 et la date de retour au travail de la titulaire du poste ou au plus tard le 17 mai 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-531 Service des travaux publics / Embauches temporaires /
Journaliers étudiants / Période estivale 2014**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 6 mai 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Gabrielle Hébert et de M. Rémi Gaudreau-Thériault à titre de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 12 mai 2014, pour un maximum de 16 semaines, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-532 Service des travaux publics / Désistement / Journalier étudiant /
Période estivale 2014 / Groupe 1**

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-413;

CONSIDÉRANT le désistement de M. Vincent St-Aubin au poste de journalier étudiant au sein du Service des travaux publics le 30 avril 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin au lien d'emploi entre M. Vincent St-Aubin et la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, à compter du 30 avril 2014.

« ADOPTÉE »

**14-05-533 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux
opérations**

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-543;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 29 avril 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 8 mai 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Yves Gaumond dans son poste régulier à temps complet de capitaine aux opérations, et ce, à compter du 22 mai 2014;

QU'il est entendu que M. Gaumond bénéficiera d'un échelon additionnel à la date de sa confirmation dans son poste, et ce, conformément à la recommandation du comité de sélection en regard de la progression salariale;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Gaumond.

« ADOPTÉE »

14-05-534 Équipe Québec / Championnats de l'Est du Canada de gymnastique 2014 à Oshawa / Aide financière

CONSIDÉRANT que Emma Berguignol et Marie-Geneviève Regaudie sont résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres du Club de gymnastique Gymini;

CONSIDÉRANT qu'elles ont été sélectionnées pour faire partie de Équipe Québec représentant la province aux championnats de l'Est du Canada de gymnastique du 10 au 13 mai 2014 à Oshawa;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$, à raison de 250 \$ par participante, soit versé au Club de gymnastique Gymini à titre d'aide financière pour Emma Berguignol et Marie-Geneviève Regaudie à l'égard de leur participation aux championnats de l'Est du Canada de gymnastique qui ont eu lieu du 10 au 13 mai 2014 à Oshawa;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-535 Protocole d'entente / Location d'embarcations / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-418 adjugeant à Sodem inc. le contrat de gestion de location d'embarcations pour l'année 2014 incluant la possibilité d'une année optionnelle en 2015;

CONSIDÉRANT que Sodem inc. doit, conformément au document d'appel d'offres, louer de la Ville les embarcations pour un montant de 2 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente prévu à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire ou, en son absence, le chef de division – Sports et logistique, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir pour la location des embarcations et équipements ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, tant pour la saison 2014 que la saison 2015 advenant que la Ville se prévale de l'année optionnelle.

« ADOPTÉE »

14-05-536 Célébrations du 20^e anniversaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Mosaïque tridimensionnelle

CONSIDÉRANT les célébrations du 20^e anniversaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le projet de confection d'une mosaïque tridimensionnelle affichant le logo 20 ans de la Ville préparé par M^{me} Katryne Delisle, contremaitre - Parcs et espaces verts par intérim, et M. Pierre-Luc Séguin, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs par intérim;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics avait prévu faire l'acquisition d'une structure réutilisable permettant la confection d'une mosaïque tridimensionnelle;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est estimé à 9 184 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée une dépense de 9 184 \$ pour la réalisation d'une mosaïque tridimensionnelle affichant le logo 20 ans de la Ville;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-190-20-499	(20 ^e anniversaire)	5 184 \$
À :	02-701-51-620	(Fleurs, arbustes, terre)	5 184 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-537 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-18 /
Colmatage et scellement de fissures sur chaussées asphaltées**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de colmatage et de scellement de fissures sur chaussées asphaltées, 8 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mai 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-18;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence 6017835 Canada inc., 20, rue Bouvrette, Cantley (Québec), J8V 2V4, pour les services de colmatage et de scellement de fissures sur chaussées asphaltées, et ce, pour un montant de 14 716,80 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-18;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2014;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de colmatage et de scellement de fissures sur chaussées asphaltées et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-538 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-07 /
Services pour le contrôle de l'herbe à poux et l'herbe à la puce**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce, 3 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mai 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-07;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Herbanatur inc., 212, rue de la Matamec, Terrebonne (Québec), J6W 6H3, pour les services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce, et ce, pour un montant de 13 767,54 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-07;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2014, incluant la possibilité de 4 années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-05-539 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-19 /
Travaux de pavage d'une partie de l'avenue Marier et de l'avenue
André-Chartrand**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage d'une partie de l'avenue Marier et de l'avenue André-Chartrand, 8 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mai 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux de pavage d'une partie de l'avenue Marier et de l'avenue André-Chartrand, et ce, pour un montant de 86 552,79 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-19;

QUE ces travaux soient financés par le surplus accumulé affecté et que le trésorier soit autorisé à procéder aux transferts requis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-05-540 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-R1679.2 / Feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet / Règlement n° 1679

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet, 5 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mai 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, 4 des 5 soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1679.2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Laurin, Laurin (1991) inc., 12000, rue Arthur-Sicard, Mirabel (Québec), J7J 0E9, pour les feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet, et ce, pour un montant de 98 709,03 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-R1679.2;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1679.

« ADOPTÉE »

14-05-541 Dérogation mineure / 9, rue Saint-Louis / Remise en vinyle / Lot 1 675 462 / Zone H2-252 / CCU n° 14-05-71

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Lilianne Castonguay;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-05-71 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 3 mai 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, rue Saint-Louis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 9, rue Saint-Louis, afin d'autoriser que la remise en vinyle soit située à 0,24 mètre de la ligne de terrain en dérogation à l'article 2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 0,60 mètre de toute ligne de propriété.

« ADOPTÉE »

14-05-542 Adoption second projet / Règlement n° 1275-209 / Modification / Usages autorisés / Classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 mai 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-209 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 mai 2014 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-209 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages qui sont autorisés dans la classe d'usage "Industrie mixte (I2)" »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

14-05-543 Adoption / Règlement n° 1275-210 / Zones H3-631 et H3-657 / Raccord des réseaux parapublics / Secteur de l'avenue André-Chartrand à l'intersection de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 mai 2014 un projet de règlement portant le n° 1275-210 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 mai 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-210 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-210 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir le raccord des réseaux parapublics dans les zones H3-631 et H3-657 ».

« ADOPTÉE »

14-05-544 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-212 / Agrandissement de la zone P3-349 / Autorisation / Usage accessoire « salle de réception et d'événements » / Secteur de la rue Jeannotte à l'ouest de l'avenue Saint-Charles

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-212 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage n° 1275 de façon à agrandir la zone P3-349 à même la zone P2-350 et à autoriser comme usage accessoire pour un usage autre que résidentiel "salle de réception et d'événements" »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 juin 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-05-545 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations suivantes accordées par la direction générale :

- Autorisations diverses dans le cadre de la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion les 6, 7 et 8 juin 2014;
- Vente de boissons alcoolisées sur le site du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion du 21 au 24 juin 2014 inclusivement;
- Tenue d'une course à pied et d'un BBQ organisé par Action Sport Physio Vaudreuil-Dorion le 9 août 2014.

« ADOPTÉE »

14-05-546 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-05-547 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-05-548 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat
Greffier